

VILLE D'ESSEY-LÈS-NANCY

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

NOTE DE SYNTHÈSE

Séance du 12 décembre 2022

OBJET :

**Validation du programme d'actions
dans le cadre du dispositif d'accompagnement
biodiversité, paysages et éducation à
l'environnement 2023**

Rapporteur : Mme MALARY

EXPOSÉ DES MOTIFS

Dans le cadre de son Projet départemental 2022-2028, le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle a décidé de restructurer ses dispositifs d'accompagnement Biodiversité, Paysages et Education à l'Environnement, selon 2 modalités :

- Un règlement d'accompagnement « Patrimoine Naturel », centré sur la connaissance, la protection, la gestion et la valorisation des milieux naturels et aquatiques, des paysages et de la biodiversité.

- Un appel à projets « Education à l'Environnement » d'animation, sensibilisation, formation et partage des connaissances, sous le pilotage de la Cité des paysages, fondé sur un projet éducatif structuré.

La municipalité a établi pour 2023 son programme d'animations dans le cadre de l'appel à projets en partenariat avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de Nancy Champenoux.

Le programme proposé de sensibilisation à la biodiversité va s'appuyer sur les sites d'intérêt écologique de la commune : l'ENS de la Butte, le parc Maringer, le Grémillon et les coteaux. Le CPIE propose aux écoles de la commune des séquences d'intervention dans ces milieux pour, selon le niveau, identifier et observer la nature de proximité. Une animation complémentaire à deux voix sur la gestion extensive ovine du plateau sera organisée pour les habitants de la commune.

Programme d'actions	Montant ttc de l'action	Montant subvention demandé
Subventions animations scolaires	5 900 €	5 900 €
Subventions animations grand public	900 €	900 €

Une demande de subvention à hauteur de 6 800 € sera sollicitée auprès du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle au titre du dispositif d'accompagnement biodiversité, paysages et éducation à l'environnement 2023 après validation du programme d'actions.

PROPOSITIONS

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le programme d'actions,
- d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces s'y rattachant.